

Amicale Sportive de Crespières

Section «SALSA»

Saison 2019 - 2020

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

CP : COMMUNE :

Tél. domicile : Tél. portable :

e-mail 1 :@

e-mail 2 :@

Merci d'écrire très lisiblement votre adresse mail.

Les adresses email des adhérents sont utilisées uniquement par l'ASC pour communiquer sur les événements organisés par l'ASC ou transmettre des informations spécifiques à la section (annulation ou report de cours, événement particulier, animation, etc.).

Je m'engage à fournir un **certificat médical**, de moins de 3 ans, portant la mention « **apte, ne présente aucune contre-indication à la pratique de la Salsa-Bachata** », dès le premier cours. Ce certificat est **OBLIGATOIRE** pour valider l'inscription à la section.

Dans le cadre des activités de l'ASC, tout adhérent peut être photographié ou filmé. Dans le cas où vous vous opposez à la publication de ces images sur le site internet de l'association, nous vous remercions de signifier votre refus par courrier recommandé. Nous privilégions la publication des photos de groupe. Dans le cas d'une photo individuelle, une autorisation verbale préalable vous sera demandée.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter à cette adresse : salsa.78121@gmail.com

Fait à Crespières, le

Signature :
précédée de la mention «lu et approuvé»

Amicale Sportive de Crespières

Section «SALSA»

Saison 2019 - 2020

Horaires des cours

2 cours par semaine, de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés (soit environ 32 cours) :

- le jeudi de 19h30 à 20h30 cours de SALSA
- le jeudi de 20h30 à 21h30 cours de BACHATA

(Le niveau de chaque personne reste à la discrétion du professeur de Salsa)

Reprise des cours le jeudi 19 Septembre 2019 à la Maison des Associations de Crespières.

	Crespiérois	Non Crespiérois
1 heure de SALSA <u>ou</u> BACHATA	145 €/année	160€/année
2 heures de SALSA <u>et</u> BACHATA	215 €/année	230 €/année

Conditions de règlement :

- Chèques à rédiger à l'ordre de l'ASC (indiquer le nom de l'adhérent au dos du chèque)
-
- Possibilité de paiement en 2 fois : en octobre et en mars (mois d'encaissement à indiquer au dos du chèque)
-
- Sur simple demande, nous vous fournissons une attestation en vue d'une éventuelle participation de votre comité d'entreprise.
-
- L'engagement est annuel et non remboursable sauf cas de force majeure
-

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter à cette adresse :

salsa.78121@gmail.com